

AIDE PONCTUELLE A L'EMPLOI ANS 2022

Vous souhaitez bénéficier pour votre association d'une aide ponctuelle à l'emploi en 2022 (valable une seule année). Vous devez contacter le référent emploi de votre territoire (voir la liste des référents et leurs coordonnées en fin de document).

MODALITES

Vous devez décrire en une ou deux pages maximum la situation actuelle de votre association et ce qui justifie votre demande.

Parallèlement, vous produirez des documents financiers (compte de résultats des trois dernières saisons, réserves financières...) attestant réellement de la situation de votre association notamment en ce qui concerne l'emploi.

Vous adresserez l'ensemble de ces pièces aux référents emploi de vos territoires respectifs.

A réception des demandes, celles-ci seront instruites et une aide financière pourra être attribuée au regard de la situation globale de la structure.

CALENDRIER

Retour des demandes au plus tard pour le lundi 25 avril 2022

CONTACT

SDJES 44 : nordine.saidou@ac-nantes.fr
SDJES 49 : samuel.dumont@ac-nantes.fr
SDJES 53 : manuela.montebrun@ac-nantes.fr
SDJES 72 : noemie.coupeau@ac-nantes.fr
SDJES 85 : franck.de-teule@ac-nantes.fr
DRAJES : laurent.commanay@ac-nantes.fr